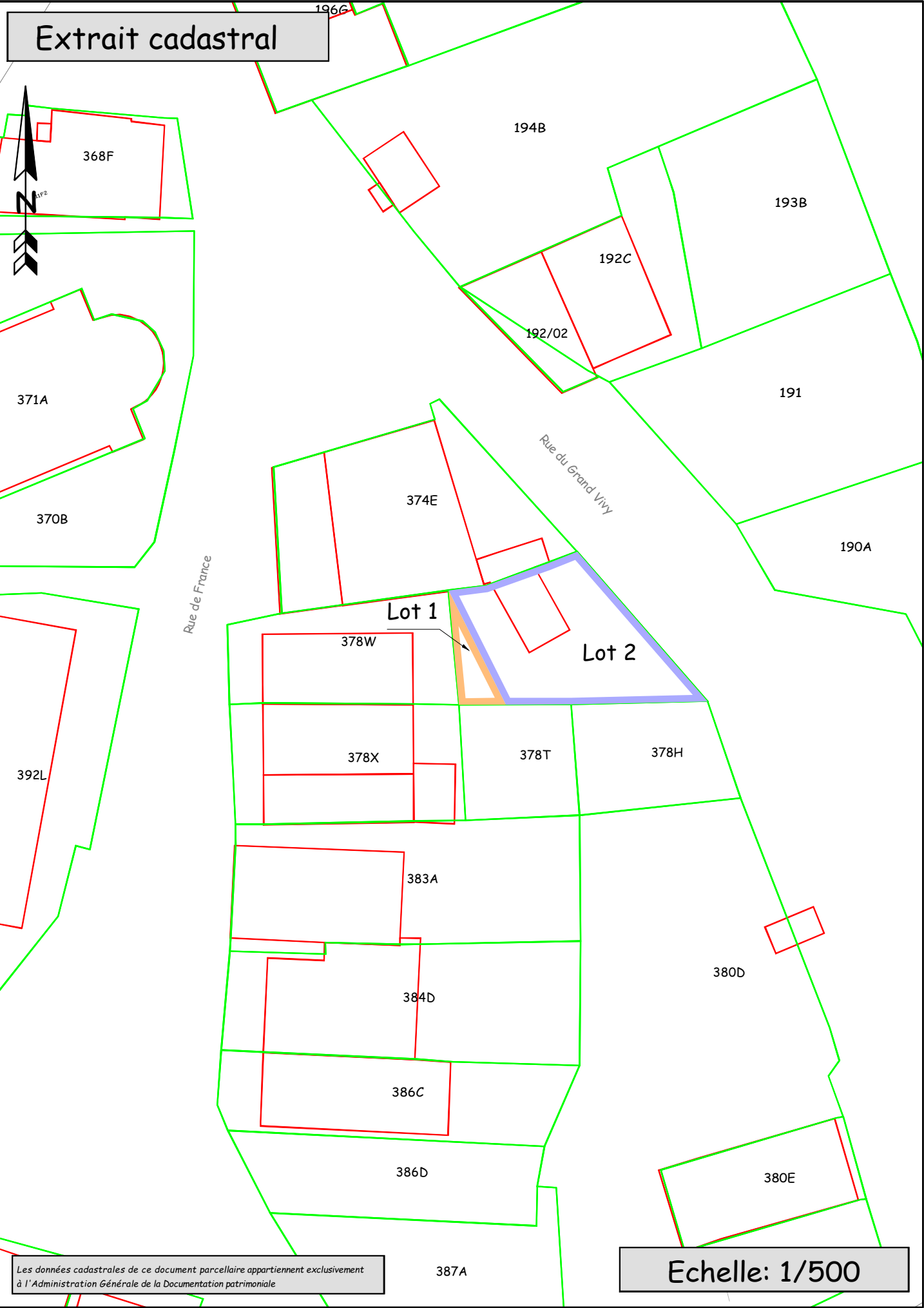




Commune de GEDINNE

4ème division - LOUETTE-SAINT-PIERRE -

Section B - 378 R

Rue: "Rue du Grand Vivy "

Lieu-dit: " "

Plan de division

LOT 1	27 ca	378 R/partie
LOT 2	2a 38 ca	378 R/partie

Levé et dressé par le Géomètre - expert
assermenté par le Tribunal de première
instance de Dinant
soussigné
Gedinne, le 30 janvier 2026

	Date du plan :30/01/2026
	Echelle du plan: 1/250
	N° de dossier : 2025-123
	Numéro d'identification: / Arrêté Royal du 18/11/2013

MESURAGE
Echelle: 1/250



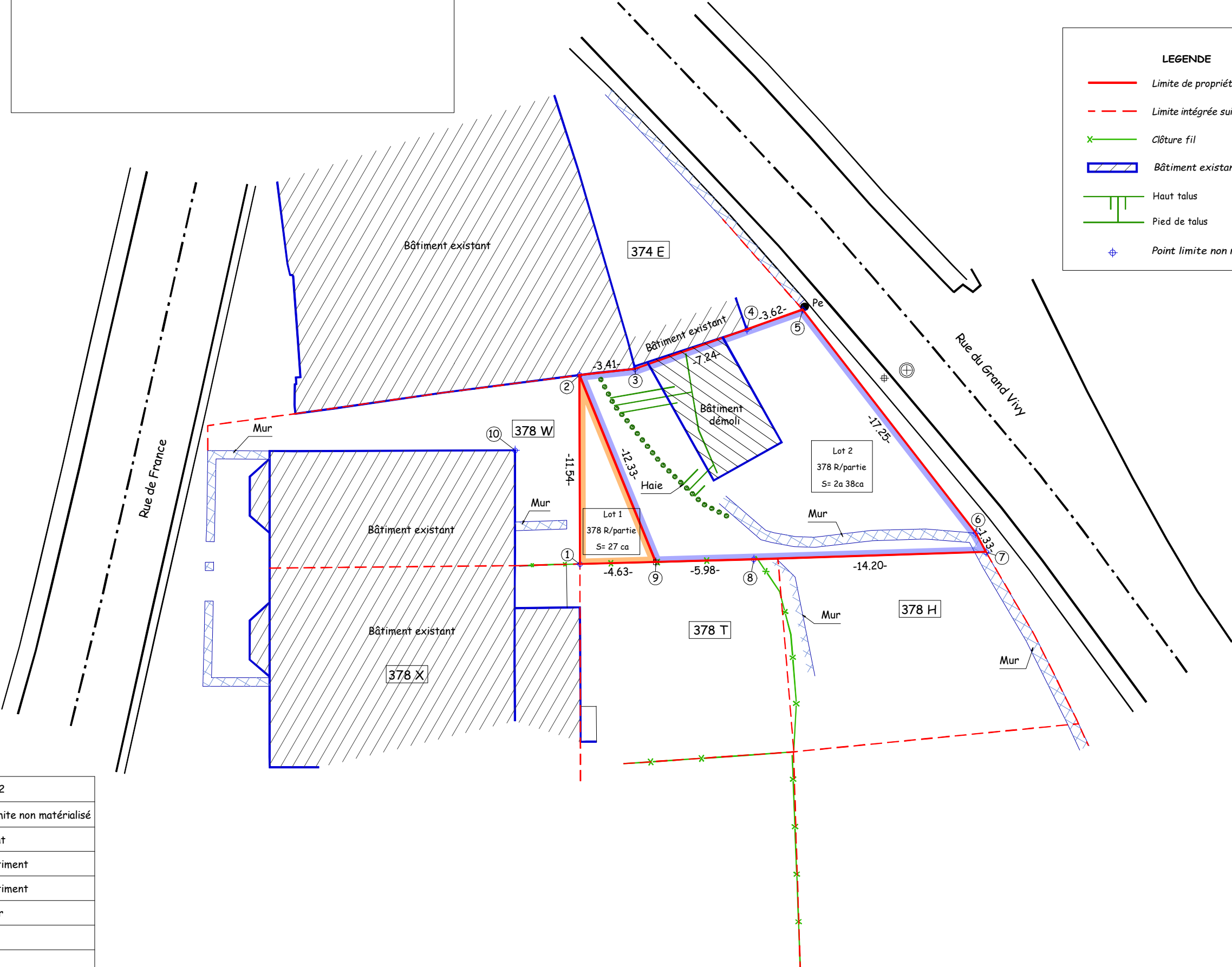
Pour accord sur les limites,

Remarque:
Les limites du périmètre extérieur sont présumées exactes, celles-ci n'ayant pas faites l'objet d'un bornage contradictoire.

Remarque: Les limites non cotées sont figuratives

LEGENDE

Limite de propriété

Limite intégrée suivant le plan cadastral

Coordonnées Lambert 72			
1	190107,169	72228,462	Point limite non matérialisé
2	190107,137	72240,004	Bâtiment
3	190110,527	72240,382	Coin bâtiment
4	190117,353	72242,789	Coin bâtiment
5	190120,768	72243,993	Coin mur
6	190131,340	72230,366	Mur
7	190131,971	72229,199	Mur
8	190117,776	72228,754	Point limite non matérialisé
9	190111,798	72228,586	Piquet fer
10	190103,201	72235,405	Coin bâtiment

Les limites ont été replacées suivant:
-la documentation cadastrale : croquis n°4 de 1954, n°13 de 1970
-le plan de modification de voirie en date du 18.04.1969
-les éléments mesurés sur place (bâtiment, mur, voirie, clôture,...)

Ce document est un plan de division parcellaire et n'a pas pour objet de garantir les limites des parcelles avant division mais bien de matérialiser des nouvelles limites séparatives de la propriété à diviser.
Les limites périmétriques des parcelles avant division ne seront entérinées que par la signature "pour accord" des propriétaires voisins.